

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 31 mars 2025	04	☒ Procès-Verbal ☐ Délibération ☐ Information
--	---------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le jeudi vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER, Sylvie MARCHET, Martine ROZON, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Gérard DEVOS, Jean-Michel FONTAINE, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND et Olivier RIQUET

Absent excusé : Monsieur Bernard PELÉ donne pouvoir à Monsieur Gérard DEVOS

Secrétaire de séance : Madame Marie-Caroline CHAUDRUC

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote pour instaurer un huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, et notamment concernant l'examen de la fermeture d'une classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **DÉCIDE** qu'il se réunit à huis clos

2. Fermeture de classe

Le sujet est délibéré à huis clos.

Considérant que l'Inspection d'Académie impose la fermeture d'une classe sur le territoire du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour la rentrée de septembre 2025, les élus des différentes communes du RPI (Turquant, Souzay, Parnay, Montsoreau) engagent une réflexion sur le devenir de celui-ci et sur d'éventuelles réorganisations.

Le conseil municipal de Montsoreau se réunit le lundi 31 mars 2025 en conseil municipal extraordinaire afin de donner des orientations sur le devenir du RPI pour les rentrées scolaires de septembre 2025 et de septembre 2026.

Il est proposé au Conseil la délibération suivante :

La commune de Montsoreau s'oppose à toute fermeture de classe sur son territoire.

Il est rappelé que l'objectif du RPI est d'assurer le meilleur accueil possible pour tous les élèves.

L'école de Montsoreau dispose de locaux entièrement rénovés et chauffés offrant des conditions optimales pour accueillir immédiatement trois classes. Grâce à cette capacité d'accueil de nouveaux élèves, Montsoreau constitue une solution clé en main garantissant le bien-être et l'épanouissement des enfants. L'école dispose de deux cours de récréation qui permettent aux enfants de jouer librement pendant les temps de pause. La commune est ainsi prête à accueillir deux classes dès la rentrée de septembre 2025.

L'école dispose également d'une grande salle chauffée pour accueillir des activités variées. Grâce à des partenariats actifs avec des acteurs locaux, les élèves de l'école de Montsoreau bénéficient gratuitement d'initiations régulières à la boule de fort et à l'art contemporain. Ces opportunités enrichissent leur parcours éducatif et leur permettent de découvrir des pratiques culturelles et sportives ancrées dans le patrimoine local.

Si une école d'une autre commune du RPI devait fermer temporairement ou définitivement pour diverses raisons, l'école de Montsoreau pourrait accueillir les enfants concernés, dans un esprit d'entraide et de coopération, qui est au cœur du fonctionnement du RPI.

Le personnel sur place est d'ores et déjà constitué d'un professeur des écoles et d'une ATSEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

☐ **DÉCIDE** des modalités de répartition suivante :

1. Pour la rentrée 2025, compte-tenu de la récente décision du conseil municipal de Parnay de fermer son école, le conseil municipal de Montsoreau propose une répartition des classes sur trois sites : Turquant, Montsoreau et Souzay-Champigny (solution n° 3, à savoir : deux sites, l'un avec une classe et l'autre avec deux classes, outre deux classes à Turquant).
2. Pour la rentrée 2026, le conseil municipal de Montsoreau propose une répartition des classes sur deux sites : l'un à Turquant et l'autre à Montsoreau. Le conseil municipal de Montsoreau, compte-tenu du bon état de ses locaux et des travaux prévus à l'école de Souzay-Champigny à la rentrée 2026, pense en effet que son école est la plus à même d'être le second site (solution n° 2, à savoir : un site avec trois classes, outre deux classes à Turquant). Il est d'ores et déjà prêt à engager une réflexion en coordination avec les principaux acteurs pour que la transition se fasse en douceur et dans le respect de chacun : Syndicat de la Côte, Inspection de l'Education nationale, parents d'élèves, enseignants et élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Jacky MARCHAND

Marie-Caroline CHAUDRUC